

Plan Local d'Urbanisme  
Hamel

Plan de zonage simple

Arrêté le :	27 juin 2022
Approuvé le :	03 avril 2023

SAS UrbCom - Aménagement & Urbanisme  
Rue de la Chapelle  
83 Espace Neptun  
82100 HEM-BAUMONT

Tortequesne

Estrées

Arleux

Palluel



**Légende**

- ★ Siège d'exploitation agricole
- Bâtiment n'apparaissant pas au cadastre
- ▣ Emplacement réservé
- Secteur faisant l'objet d'une orientation d'aménagement et de programmation

Limites de zone :

- UA : Zone urbaine mixte, correspondant au tissu ancien du village
- UB : Zone urbaine mixte, correspondant aux extensions plus récentes
- UBA : Zone urbaine consacrée à l'activité équestre et à ses équipements
- UAU : Zone à urbaniser
- A : Zone à vocation agricole
- Aa : Zone agricole strictement protégée pour des raisons paysagères
- N : Zone naturelle et forestière de protection stricte du marais et des espaces naturels
- Nm : Zone naturelle correspondant aux secteurs d'habitations légères de loisirs
- Ns : Zone naturelle et forestière reprenant les sites de la carrière, du dolmen, de la source et les boisements attenants

N°	Désignation emplacement réservé	Surface
1	Mise en oeuvre d'un filtre végétal, devant le bâtiment agricole	1720,96
2	Connexion du chemin piétonnier, entre la source et le chemin pavé, via le Dolmen	820,94
3	Extension du cimetière et création d'un parking	1635,26
4	Réalisation d'un parking	681,9
5	Réalisation d'un parking	504,46
6	Réalisation d'un parking	674,92

La commune de Hamel est concernée par :

- Un risque d'inondation par remontée de nappe (débordements de nappe, inondations de cove)
- Un risque d'inondation par débordement de cours d'eau
- Une zone inondée constatée
- Un aléa de mouvement des argiles moyen à fort
- Un risque sismique (zone 2)
- Un risque lié aux engins de guerre
- La présence de zones humides et à dominante humide.

Ecourt-Saint-Quentin